

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2009

DÉLIBÉRATION n°2009-093

Nombre de membres
au Conseil municipal : 29
en exercice : 29
qui ont pris part à la
délibération : 27
Date de convocation :
09 novembre 2009

L'an deux mille neuf, le 16 novembre à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présents : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Joaquin TORRES, Mireille PERINEL, Hervé POTHIER-DENIS, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Jérôme MAGNIN, Stéphanie COLPIN, Isabelle GULGLIELMO, Chantal BREBION, André CONVERT, Maud BLANCHARD, Florence LOMBARD, François TOURATIER, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : M Kamel BOUZERARA qui a donné pouvoir à M Yannik OLLIVIER, Melle FAUCON BIGUET Sophie à Mme GAILLARD Annick, M GROSSE Gérard à M Joaquin TORRES, Mme Catherine LE BAS à M Maurice RAGOT, M Angèle ABBATTISTA à Patricia OBEID

Absent(e)s : Mme Houria LATRECHE

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme GULGLIEMO a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Yannik OLLIVIER

Objet : INSTITUTIONNEL – CONSEIL MUNICIPAL – Détermination du nombre d'adjoints

Le nombre des adjoints ne peut être supérieur à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage constitue une limite maximale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2,

Considérant la démission de Monsieur Joaquin Torres en date du 10 septembre 2009, il est proposé au Conseil municipal de réduire le nombre d'adjoint à 5 comme suit :

OLLIVIER Yannik : Maire
RAGOT Maurice : 1^{er} adjoint
PERINEL Mireille : 2^{ème} adjointe
MOREAU Luc : 3^{ème} adjoint
LE BAS Catherine : 4^{ème} adjointe
GAILLARD Annick : 5^{ème} adjointe

VOTE : ADOPTE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 17 novembre 2009

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture le
et sa publication le

Le Maire

Yannik OLLIVIER